



## 55<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Débat général

Intervention [de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent] du Luxembourg

21 mars 2024

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Bon nombre des situations qui demandent l'attention urgente de ce Conseil – à **Gaza, au Soudan, en Ukraine, au Myanmar, en Afghanistan, en Syrie, en Iran, au Nicaragua, au Venezuela, en République démocratique du Congo ou en Haïti** – figurent à l'ordre du jour de cette session : nous y reviendrons dans nos déclarations respectives.

D'autres situations profondément préoccupantes ne figurent plus à l'ordre du jour, comme l'instabilité qui continue dans les états d'Amhara et d'Oromia en **Éthiopie**. Nous attendons du gouvernement éthiopien qu'il poursuive le processus de justice transitionnelle et qu'il mette en œuvre les recommandations de la Commission internationale d'experts, dont le mandat n'a pas été reconduit en octobre dernier. La situation au **Yémen** reste des plus graves, notamment à cause de l'occupation des Houthis (Ansar Allah) mais ce Conseil n'en discute plus. Nous recommandons d'y revenir.

Nous saluons l'engagement de la **Gambie** au sein de ce Conseil, notamment son initiative pour présenter une résolution sur les droits humains et la Culture de la paix. En même temps, nous sommes gravement préoccupés par une récente initiative législative au Parlement gambien cherchant à abroger l'interdiction des mutilations génitales féminines.

Monsieur le Vice-Président, « *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal* ». Nous regrettons que ce principe consacré par la Déclaration universelle n'a pas été respecté récemment en **Russie** et en **Azerbaïdjan**. Nous espérons que les nombreuses élections qui sont organisées dans d'autres pays en 2024 respecteront ce principe et aideront à consolider les droits humains.

Dans toutes les régions du monde, nous sommes préoccupés par la répression qui vise les défenseuses et défenseurs des droits humains et nous nous insurgeons particulièrement contre les

représailles qui visent celles et ceux qui coopèrent avec les Nations Unies. Ce Conseil doit pouvoir faire usage de son mandat de prévention. De même, les procédures spéciales et le Haut-Commissariat doivent soutenir les pays dans leurs efforts pour respecter et remplir leurs obligations internationales en matière de droits humains.

Or, la crise de liquidités actuelle menace de peser sur un large éventail d'activités des procédures spéciales mandatées par ce Conseil. Au 14 mars, 84 états membres avaient versé leur contribution régulière au budget des Nations Unies : nous encourageons très vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait d'y procéder dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

(421 mots – 2m30s)